

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**DECHETS MENAGERS
ET ASSIMILES -
Collecte et traitement
des déchets ménagers
et assimilés - Fixation
de tarifs pour les
professionnels.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDROY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHTNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, M. Karim SAÏDI, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Comme précisé dans le règlement de collecte et le règlement intérieur des déchèteries, les professionnels peuvent apporter leurs déchets aux déchèteries Nord, Sud, Ouest, et de Clastres.

Pour ce faire, ils doivent effectuer un règlement au moyen d'une carte prépayée délivrée par les agents du service déchets ménagers et assimilés, permettant un paiement forfaitaire au volume.

Pour prendre en compte, entres autres, le coût d'élimination des déchets, il convient de fixer les tarifs suivants :

- Véhicule d'un poids à vide égal ou inférieur à 1,3 tonne :
17 € par passage.
- Véhicule d'un poids à vide compris entre 1,3 tonne et 2,1 tonnes :
37 € par passage.
- Véhicule d'un poids à vide supérieur à 2,1 tonnes et d'un poids total à charge inférieur à 3,5 tonnes :
51 € par passage.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver l'application, à compter du 1^{er} janvier 2019, des tarifs présentés au présent rapport pour les quatre déchèteries.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) : M. René JOLY

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation